



# ATTENTION TRAVELLERS

As of October 30, 2021, all travellers 12 years and 4 months of age and older must be able to show proof of being fully vaccinated against COVID-19 to enter the restricted area (limited exemptions\* apply).

Travellers found to present false information will be subject to a fine of up to **\$5,000** under the *Aeronautics Act*.

\* Limited exemptions include those connecting from an international flight.

# AVIS AUX VOYAGEURS

À partir du 30 octobre 2021, tous les voyageurs âgés de 12 ans et 4 mois et plus doivent être en mesure de prouver qu'ils sont pleinement vaccinés contre la COVID-19 pour accéder à la zone réglementée (des exemptions limitées\* s'appliquent).

Les voyageurs qui présentent de faux renseignements pourraient recevoir une amende allant jusqu'à **5 000 \$** en vertu de la *Loi sur l'aéronautique*.

\* Les exemptions limitées comprennent les personnes qui sont en correspondance d'un vol international.

